



COMPTE RENDU

du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun Séance du 22 Octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 22 octobre, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 10 octobre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

Etaient présents : M. André LAIGNEL, Maire, M. Dominique ROULLET, Mme Diane ZAMMIT, M. Daniel GUIET, M. Eric HERVOUET, Mme Fanny RIES, M. Tony BEN LAHOUCINE, Mme Adelina LAPOUGE, M. Gérard SADOIS, adjoints au Maire, Mme Sophie CAZE, Mme Carol LE STRAT, conseillères municipales déléguées, M. Jacques PERSONNE, M. Michel BOUGAULT, M. Daniel BOUTON, M. Didier CHAMPION, M. Patrick SOIDET, Mme Marie-Hélène TISSIER, Mme Lucie BARBIER, Mme Marie Des Neiges CHEZE, Mme Agnès NADOT, Mme Isabelle BRUNEAU, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Guénohé LE NINIVEN, Mme Deniz YURTSEVER, M. Benjamin THEURIER, M. Natan MARAIS, Mme Mélanie COTTA, Mme Sandrine METZ, M. Régis BONNIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: Adjoints au Maire, Conseillères municipales déléguées et Conseillers municipaux ayant donné procurations, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC a donné procuration à M. Eric HERVOUET, Mme Marie-Pierre CLOUX a donné procuration à M. André LAIGNEL, M. Damien ECHARD a donné procuration à Mme Fanny RIES, M. Christopher ALBARAO a donné procuration à M. Régis BONNIN,

M. le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et indique les procurations suivantes :

Mme Anne-Elisabeth LE FELIC a donné procuration à M. Eric HERVOUET,
Mme Marie-Pierre CLOUX a donné procuration à M. André LAIGNEL,
M. Damien ECHARD a donné procuration à Mme Fanny RIES,
M. Christopher ALBARAO a donné procuration à M. Régis BONNIN,

M. Le Maire souhaite ouvrir la séance du Conseil Municipal en prononçant le message suivant :

Chers Collègues,

J'ai souhaité ouvrir la séance du Conseil municipal en rendant hommage à la mémoire de Samuel Paty, victime de la barbarie fondamentaliste et terroriste à Conflans Saint Honorine.

Avec tristesse et conviction, j'exprime ici le soutien des élus locaux, piliers de la République décentralisée, à tous les membres de la communauté éducative. Depuis l'assassinat de Samuel Paty, ce n'est pas seulement cette communauté qui est endeuillée, c'est la République, la France.

Professeur d'Histoire, vecteur de la transmission des connaissances et des valeurs dont celles de la liberté d'expression et de la laïcité, Samuel Paty est devenu bien malgré lui un héros du quotidien.

L'Education et l'école sont des forces : celle de l'émancipation, celle de l'Humanisme, celle de l'esprit critique hérité des Lumières. Plus que jamais, quand toute la connaissance, toute l'information sont accessibles sur une multitude d'écrans, l'esprit critique est l'indispensable antidote. L'école est, pour nous, le creuset de la citoyenneté et du vivre-ensemble. L'école arme pacifiquement la jeunesse pour décrypter et agir sur le réel.

Au moment où notre pays est à nouveau durement frappé par une crise portée par le fondamentalisme, qui s'ajoute aux crises sanitaires, économiques et sociales, plus que jamais la laïcité est notre cap collectif parce qu'elle est la fraternité en actes.

Face à tous les fondamentalismes, aux porteurs de haine vomissant sur les réseaux sociaux, nos valeurs républicaines sont notre bouclier.

Saluer la mémoire de Samuel Paty, c'est rendre hommage à l'esprit de Condorcet, à l'esprit de toute l'école laïque et publique ; c'est aussi être fidèle à la formule de Ferdinand Buisson : « qui n'est pas libre, ne peut pas former des citoyens libres ».

C'est pourquoi, Chers Collègues, je vous propose une minute de silence. (Minute de silence) Je vous remercie.

André Laignel
Maire d'Issoudun
Premier vice-président délégué de l'AMF

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Dossier 1 – Débat d'orientations budgétaires pour 2021

M. le Maire ouvre la discussion sur les grandes orientations des budgets pour 2021.

Ces grandes orientations privilégiées pour 2021 déclinent les politiques suivantes :

- Une politique efficace de maîtrise des équilibres financiers et fiscaux
- Une politique permanente de modernisation du patrimoine et des services municipaux

M. le Maire ouvre le débat.

Aucune prise de parole n'est souhaitée.

Le débat étant clos, il est procédé à un vote sur les orientations budgétaires proposées pour 2021.

Après en avoir délibéré et par 30 voix POUR et 3 abstentions (Mme METZ et M. BONNIN ayant le pouvoir de M. ALBARAO), le Conseil Municipal approuve les orientations budgétaires 2021.

Dossier 2 – Décision Modificative Budgétaire (DMB)

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter une DMB n°1 portant sur le Budget Principal 2020 de la Ville.

Après en avoir délibéré et par 30 voix POUR et 3 abstentions (Mme METZ et M. BONNIN ayant le pouvoir de M. ALBARAO), le Conseil Municipal adopte la DMB n°1 du Budget Principal 2020 ci-dessous :

Section d'investissement

Dépenses

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
2188-020-002	Virement de crédits - Défibrillateurs	16 000,00 €
2135-020-01	Virement de crédits - Défibrillateurs, Switch réseau, tablette...	- 28 500,00 €
2183-020-01003	Virement de crédits - Informatique (Switch réseau, Fibre, matériels...)	12 500,00 €
2312-322-131-3202	Virement de crédits - opération Musée	50 000,00 €
2313-414-121-4102	Virement de crédits - opération Patinoire	- 50 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	- €

Dossier 3 – Admission en non-valeurs de titres irrécouvrables sur le budget principal de la Ville d'Issoudun

Sur la demande de Mme La Trésorière Municipale, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'admission en non valeurs et en créances éteintes d'un ensemble de titres irrécouvrables. Ces titres concernent :

- L'admission en non-valeur de droits de Place pour un montant de 290,00 €.
- L'admission en créances éteintes pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire pour un montant de 3 668,40€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette admission en non valeurs des titres irrécouvrables précités.

Dossier 4 – Communication et mise à disposition de divers rapports - Rapports 2019 sur les services publics communaux d'eau potable et d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal prend acte des rapports suivants :

- Les rapports 2019 de la Ville sur le prix et la qualité de ces services,
- Les rapports 2019 du délégataire sur l'exploitation de ces services. (Consultables au Secrétariat Général en Mairie).

Dossier 5 – Rapport d'activité annuel de la SEM Energies Renouvelables (SEMER) – Année 2019

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité de la SEMER 2019 conformément au Code Général des Collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Dossier 6 – Avenants 2021 aux conventions de mise à disposition partielle des services communaux auprès de la CCPI et à la convention de services communs entre la Ville d'Issoudun et la CCPI

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les avenants suivants entre la Ville d'Issoudun et la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (CCPI) :

- l'avenant 2021 relatif à la mise à disposition partielle des services communaux auprès de la CCPI dans le cadre de ses compétences,
- un avenant n°5 à la convention relative aux services communs entre la Ville d'Issoudun et la CCPI conformément au schéma de mutualisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les avenants précités et en autorise la signature.

Dossier 7 – Office National des Forêts (ONF) – proposition des coupes de l'exercice 2021 et convention de partenariat pour la forêt domaniale de Chœurs-Bommiers

- **Proposition des coupes de l'exercice 2021**

M. le Maire précise que dans le cadre du programme d'actions 2021 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier communal par l'ONF, le Conseil Municipal aura à autoriser des travaux sylvicoles liés à l'aménagement forestier pour un montant de 2 600,00 € hors taxes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce programme d'actions pour l'année 2021.

- **Accord de partenariat 2021-2025 relatif au financement de la propreté et à l'entretien des équipements d'accueil du public de la forêt domaniale de Chœurs-Bommiers**

M. le Maire précise que la Commune d'Issoudun a souhaité intervenir en faveur de la connaissance, de la préservation, de la gestion du patrimoine naturel et de l'éducation à l'environnement. Issoudun s'est engagée depuis plusieurs années à financer certaines charges liées à l'accueil du public et de concourir au maintien de la propreté et à l'entretien des sites et itinéraires d'accueil en forêt domaniale de Chœurs-Bommiers. Le partenariat porte sur le financement des charges liées à l'entretien et à la rénovation des équipements d'accueil du public installés en forêt domaniale.

Le partenariat a été signé en aout 2015, il convient donc de reconduire ce partenariat arrivant à échéance fin 2020 et portant sur la période 2021-2025 avec un financement annuel de 5 000 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire le partenariat avec l'ONF pour la forêt domaniale de Chœurs-Bommiers et autorise la signature de la convention afférente.

Dossier 8 – Au titre de la Dotation de soutien à l'investissement Public Local (DSIL) – Sollicitation d'une aide exceptionnelle

M. le Maire demande au Conseil Municipal qu'il convient de solliciter une subvention, particulièrement la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local (DSIL) pour le dossier présenté ci-dessous:

- **Aménagement d'un centre de prévention et de santé publique**

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	340 000€	Etat - DSIL 2020 (80%) (ou 2021 en cas de report)	272 000€
		Autofinancement (20%)	68 000€
TOTAL	340 000€	TOTAL	340 000€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à solliciter une aide exceptionnelle au titre de la DSIL pour le projet visé.

Dossier 9 – Personnel – Modification du tableau des effectifs

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'anticiper la création et suppression de divers postes en fonction de plusieurs critères qui se justifient de la manière suivante : prise en compte de l'ancienneté des effectifs, départs en retraite ou mutations externes, nouvelles embauches (remplacement du DGS : emploi fonctionnel), promotions internes, réussite à des concours ou examens, avancements de grade (au titre de l'année 2020, mais décision en 2021).

Cadres d'emplois	Catégorie	Nombre actuel	Nombre modifié
<i>Filière administrative</i>			
Directeur général adjoint 10 à 20 000 habitants (emploi fonctionnel)	A	0	1
Attaché territorial principal	A	3	4
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	3	4
Adjoint administratif territorial	C	11	13
<i>Filière culturelle</i>			
Adjoint du patrimoine	C	1	2
<i>Filière sportive</i>			
Educateur principal des APS de 1 ^{ère} classe	C	1	2
Educateur des APS	C	3	4
<i>Filière Technique</i>			
Agent de maîtrise	C	13	15
Adjoint technique	C	40	45
TOTAL		75	90

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve toutes ces modifications qui prendront effet à compter du 1er novembre 2020.

Dossier 10 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Opération Façades – versement d'une subvention

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'OPAH, la Ville a engagé une Opération Façades sur son centre-ville pour une durée de cinq ans.

Les propriétaires dont l'immeuble est situé dans le périmètre de l'opération et qui ont bénéficié d'une convention, ayant achevé leurs travaux, acquitté les factures et reçu l'attestation de conformité du PACT de l'Indre, peuvent recevoir une subvention de 30% de leurs travaux (plafonnée à 4 500 €).

Dans le cadre de ce dispositif, il est proposé de verser à :

- M. Gérard MESNARD (Convention du 27/09/2019 : façade 36 Boulevard Roosevelt) : une subvention de 2 157,00€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder cette subvention au propriétaire précité et autorise M. le Maire à signer tous documents permettant ce versement.

Dossier 11 – Acquisitions de parcelles par la Commune

- Acquisition de parcelles de parc et jardin

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de se prononcer sur l'acquisition de parcelles de parc et jardin situées lieudit « Prairie des Alouettes », cadastrées section AE n°234 pour 3 787m² et AE n°235 pour 6 950m², soit une surface totale de 10 737 m².

Le prix d'achat (hors frais notariés) est de 50 000€.

La commune s'engage à maintenir en place le lavoir existant ainsi que les arbres (sauf en cas de risques avérés). Les vendeurs (Les Consorts MOREUX) s'engagent à réaliser en préalable de la vente, les travaux suivants :

- réfection du mur Avenue de Frapesle,
- démolition du pont menant à la maison,
- réfection du mur de clôture du jardin suite à la démolition du pont.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'acquisition de parcelles de parc et jardin aux conditions indiquées et autorise M. le Maire à signer tous documents permettant cette acquisition.

- Acquisition par la Commune d'une parcelle Avenue du Père Noir

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'acquisition d'une parcelle de terrain située Avenue du Père Noir, cadastrée section BH n°553 pour 33m², sur laquelle se trouve la stèle en hommage au Père Noir, pour incorporation dans le domaine public.

Le prix d'achat (hors frais notariés) est de 1,00€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle citée aux conditions indiquées.

Dossier 11 bis – Conventions entre la Commune et ENEDIS

- Convention de servitudes entre la Commune et ENEDIS

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'autoriser la conclusion d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour un projet ayant pour objet le passage de câbles en souterrain sur une longueur d'environ 15m, sur un terrain appartenant à la Commune d'Issoudun, cadastré section B n°804 « Le Petit Champ Fort » sur la Commune de Saint-Aoustrille.

Une indemnité unique et forfaitaire de 20,00€ sera versée à la Commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la conclusion de cette convention aux conditions indiquées.

- Convention de mise à disposition par la Commune à ENEDIS

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'autoriser la conclusion d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour un projet ayant pour objet l'implantation d'un poste de transformation (armoire AC3M) sur la parcelle appartenant à la Commune d'Issoudun, cadastrée section B n°804, « Le Petit Champ Fort » sur la commune de Saint-Aoustrille.

Une indemnité unique et forfaitaire de 225,00€ sera versée à la Commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle citée aux conditions indiquées.

Dossier 12 – Soutien exceptionnel aux acquisitions des bibliothèques des collectivités territoriales – Demande de Dotation Générale de Décentralisation. 2020-2021

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Ville doit modifier uniquement la forme du plan de financement approuvé lors du dernier Conseil Municipal du 23 juillet 2020.

Pour rappel, le ministère de la Culture souhaite accompagner, à titre exceptionnel, les collectivités territoriales dans les acquisitions de documents que leurs bibliothèques mèneront en 2020 et 2021 et contribuer ainsi au redémarrage d'activité des librairies afin de faire face à l'impact de la crise sanitaire actuelle sur les bibliothèques et le secteur de l'économie du livre.

Il convient donc de nouveau au Conseil Municipal d'approuver le dossier de demande de subvention à l'opération précitée et le plan de financement reproduit venant en appui de la demande.

Plan de financement – Délibération du 23 juillet 2020

Plan de financement

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Projet de dépenses 2020 (acquisition de documents)	12 000 €		
Autofinancement (ville)	42 000 €	DRAC (DGD)	12 000 €
Total :	54 000 €	Total :	12 000 €

Plan de Financement modificatif proposé à l'adoption

Plan de financement

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Budget primitif (Ville)	42 000 €		
Budget révisé après abondement de la collectivité	54 000 €		
Demande de subvention		DRAC (DGD)	12 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention et le plan de financement modifié afin de déposer un dossier de soutien exceptionnel au titre de la DGD 2020-2021 et l'autorise à signer tous documents afférents au dossier.

Dossier 13 – Marché OPAH-RU : missions suivi animation

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de l'attribution du marché relatif à l'OPAH-RU lors de la CAO en date du 9 octobre 2020.

➤ **Pour le lot 1 : Mission suivi-animation OPAH-RU**

Attribué au groupement composé de SOLIHA Indre – Etablissement de SOLIHA CENTRE VAL DE LOIRE (mandataire) et de SAS URBAN'ism.

Le montant est de 48 739 € HT par an pour une durée de 5 ans ferme.

➤ **Pour le lot 2 : Mission suivi-animation Opération façades**

Attribué à SOLIHA Indre – Etablissement de SOLIHA CENTRE VAL DE LOIRE.

Le montant est de 6 092 € HT par an pour une durée de 5 ans ferme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché précité et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Dossier 14 – Musée de l'Hospice Saint-Roch – Demande de subvention et acceptation d'un don d'œuvres

● **Demande d'une subvention pour l'aménagement de la réserve des sculptures**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la création de ses réserves externes en 2006, conçues pour ses collections d'arts graphiques, les collections du Musée se sont régulièrement accrues par d'importantes donations y compris de sculptures parvenant ainsi à la saturation des réserves.

Afin de poursuivre sa politique d'acquisition, dynamisée par son dernier agrandissement, une réserve externe dédiée à la sculpture est donc aujourd'hui nécessaire pour assurer la conservation des œuvres et son développement. Cette réserve permettra le transfert des collections conservées sur palettes.

Ce projet s'inscrit au Projet Scientifique et Culturel (PSC) du Musée de 2019.

Plan de financement de l'aménagement de la réserve des sculptures (HT)

Phase 1 et 2	Cabinet Conseil en charge de l'évaluation (estimatif au 21/10/2020) et devis mobilier selon catalogue	20 000€
	Subvention de l'Etat (DRAC) 80%	16 000€
	Autofinancement 20%	4 000€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention et le plan de financement afin de déposer un dossier pour l'aménagement de la réserve des sculptures.

● **Acceptation d'un don d'œuvres**

M. le Maire précise au Conseil Municipal l'opportunité d'accepter le don de 10 œuvres de l'artiste Thierry-Loïc BOUSSARD par Mme Nicole BOUSSARD pour le Musée:

Ensemble de dessins provenant de l'atelier de l'artiste Thierry-Loïc BOUSSARD (1950- 2012) don complémentaire aux 14 dessins proposés en 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le don des œuvres suivantes :

1.

La maison de César
Boîte de Coca Cola compressée sur papier et crayon
7.12.98
Titre et daté en bas au centre
33 x 23 cm (hors cadre)

2.

Sans titre, (Série *Les maisons*)
Peinture sur carton de boîte à pizza
29 x 29 x 3,5 cm

3.

Sans titre (Série *Les maisons* – n°325)
1996
Peinture et collage sur papier
SBD : Boussard
70 x 53 cm

4.

La cathédrale de Bourges, *Série les Maisons*, (n°1632)
1999
Peinture sur sérigraphie sur papier
100 x 70 cm (sous cadre)
Exposition Transpalette, Bourges, 2017

5.

Sans titre (Série *Les maisons* – n°1895)
Peinture sur papier patron de couture
65 x 50 cm (sous cadre)
Exposition Transpalette, Bourges, 2017

6.

Sans titre (Série *Les maisons* n°1674)
1996
Peinture sur papier
Exposition Transpalette, Bourges, 2017
65 x 50 cm (sous cadre)

7.

Sans titre (Série *Les maisons* n°1666)
1996
Peinture sur papier
Exposition Transpalette, Bourges, 2017
65 x 50 cm (sous cadre)

8.

Sans titre (Série *les X*, n°1588)
Peinture sur tissu (de liasse d'échantillonnage)

9.

(Série *les X*, n°1601)
Peinture sur tissu (de liasse d'échantillonnage)

10.

(Série *les X*, n°1606)
Peinture sur tissu (de liasse d'échantillonnage)

● Don d'une sculpture de Marta PAN pour le parc de sculptures du Musée

M. le Maire précise au Conseil Municipal l'opportunité d'accepter le don d'une sculpture de Marta PAN.

« *Grand Cercle carré* », 2000 - 2008
Acier inoxydable /Ht 226 x 226 x 50 cm

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le don de cette œuvre pour le parc de sculpture du Musée.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 22 octobre 2020 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 29 octobre 2020.



Le Maire

André LAIGNEL